



Compte rendu de mandat des représentants CGT Finances Publiques Commission Administrative Paritaire Locale n° 3 du 18 juin 2018

Représentants de l'administration :

M. JOUVE, M. HINOT, M. SARNEL et Mme GIGUET,

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.BETAILLE (T), M. MAYNARD (S), Mme FRIAA (expert)
Solidaires Finances publiques : M.GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), Mme JOUAUX (S)
FO Finances Publiques : M. VIDALAIN (T) et M.MOISSINAC (expert)

Secrétaire : Mme ELTER – **secrétaire adjoint :** M. VIDALAIN (FO)

Mme FRIAA (CGT) lit la déclaration liminaire des représentants CGT Finances Publiques.
M. JOUVE en réponse relève que les suppressions massives de postes incombent à la DG.

1) Approbation du procès verbal de la CAPL du 30 novembre 2017

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Mouvement local des agents administratifs pour le 1^{er} septembre 2018

Il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP.

Après une intervention de la parité syndicale sur le non-respect de la règle d'ancienneté, l'administration modifie le tableau des affectations et le mouvement local soumis au vote s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

Mme Sandrine GERBE : SIE Aurillac,
Mme Sylvie BRUEL : SPFE,
M. Franck APARISI : SIP Aurillac
M. Philippe PADERQ : CDIF

RAN MAURIAC

M.Christophe CAILLIAU: Trésorerie Riom Es Montagnes (affectation au 01/07/2018)

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

Mme Delphine PADERQ -LE ROLLE(ALD Cantal) : SPFE
M. Sylvain BRUSSOL (ALD Aurillac) : SIP Aurillac (recrutement contractuel)
M. Patrice VIDALAIN (ALD Cantal) : Trésorerie de Saint Martin Valmeroux
Mme Eugénie RICHARD (ALD Cantal) : Trésorerie de Saint Martin Valmeroux

Le Président soumet au vote de la Commission :

Parité administrative : 4 Pour

Parité syndicale : 1 contre (CGT)

2 abstentions (Solidaires)

1 pour (FO)

Par leur vote « contre » les élus CGT Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'administration. Satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, les élus déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas obtenu un avis favorable, malgré des postes vacants et non supprimés.

3) Questions diverses

Les élus CGT Finances Publiques demandent si des CAPL d'appel de révision d'évaluation sont prévues. M. JOUVE répond qu'à ce jour, les délais de recours ne sont pas encore terminés et qu'il ne peut répondre de façon plus précise. En cas de CAPL , il assure que leur tenue se fera dans les meilleurs délais.

Les élus CGT Finances Publiques au vu du mouvement local constatent des vacances de poste sur plusieurs sites notamment la Trésorerie de Saignes et demandent à l'administration quelles solutions sont envisagées.M. JOUVE précise que EDR sera mise à contribution, aucune autre solution n'étant envisagée pour le moment.

La séance est levée à 10 h.

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 5 juin 2018 notre ministre monsieur DARMANIN par une lettre adressée aux cadres supérieurs et aux fédérations syndicales a confirmé la suppression de 50 000 fonctionnaires d'État sur la période de 2018 à 2022.

Notre ministère sera à proportion le plus touché, par ces suppressions de postes qui devraient se situer entre 18 000 et 20 000.

Jamais notre ministère n'a connu une telle vague de suppressions et les organisations syndicales considèrent que si le ministre continue à gérer les effectifs et les missions avec les mêmes outils de management, nous allons droit dans le mur et nous connaissons malheureusement une recrudescence de risques psycho-sociaux. Ce management est certes efficace du point de vue financier dans un système ultra-libéral, mais il est catastrophique pour les agents surtout avec un tel nombre de suppressions de postes.

Tout cela va se traduire par des conditions de travail toujours plus difficiles, voire intenable pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

Nous constatons que le nombre d'ALD est toujours important et que ce statut est source d'inquiétude pour les agents concernés, d'autant plus pour les nouveaux agents qui sont bloqués trois années sur leur première affectation.

Alors que certains voudraient voir le rôle des CAP réduit à peau de chagrin nous tenons à réaffirmer notre attachement à ces instances dans leurs pleines compétences notamment en matière de mutation. Les commissions paritaires locales doivent être de réels organismes où la défense des personnels doit être véritablement et valablement assurée. Nous rappelons notre volonté qu'à l'issue de cette CAPL tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative.